

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 4 février 2019 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau et Claudia Kirouac

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne,
sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Mme Annie Gentesse

Nombre de citoyens : 11

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général/Secr.-trésorier et madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
 - a) Rapport de la mairesse
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbaux – Adoption**
 - a) Procès-verbaux des 21 et 28 janvier 2019 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
 - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Janvier 2019
 - b) Aide aux familles – Couches de coton
 - b.1) Remboursement (retiré)
 - b.2) Résol. # 4345.12.18 – Amendement
 - c) Poêle à bois – Achat/remplacement
 - c.1) Remboursement (retiré)
- 7) **Dossiers municipaux**
 - a) Gestion du personnel
 - a.1) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Cotisation 2019
 - b) Formation(s) – Autorisation (retiré)
 - c) Politique de harcèlement – Adoption
 - d) Parc – Intersection St-Louis et Principale; désignation
 - e) Transport Diligence – Protocole 2019; autorisation
 - f) Persévérance scolaire 2019 – Certificats-cadeaux; autorisation
 - g) L. Audet – Développement résidentiel
 - g.1) Professionnels – Mandats (reporté)
 - g.2) Plan de lotissement – Approbation (reporté)
 - h) SCU – Soutien technique 2019
 - i) Chambre de commerce – Souper du maire; autorisation

8) Règlements municipaux

- a) Règl. # 229-24 – Article 2.3.3.2; modification
 - a.1) Adoption
- b) Règl. # 230-192 – Zones publique Pa5 et agricole Ag5; délimitation
 - b.1) Adoption
- c) Règl. # 230-193 – Zone résidentielle Ra42; création
 - c.1) Projet # 2 (reporté)
- d) Règl. # 411-3 – Article 6b); modification
 - d.1) Projet et présentation (reporté)
 - d.2) Règl. # 411-3 – Avis de motion (reporté)
- e) Règl. # 415-2.3 – Article 6.7; modification
 - e.1) Adoption
- f) Règl. # 466 – Soupape de sûreté/égout
 - f.1) Projet et présentation
 - f.2) Règl. # 466 – Avis de motion

9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal (22/01/2019); Dépôt
- b) Dérogations mineures (retiré)
- c) D. Lefebvre, 3700 Principale – Amendement de zonage
- d) Permis de construction – Janvier 2019 et comparatifs 2018-2019

10) Urbanisme – PIIA

- a) Boucherie L.M. Dubé, 260 St-Louis – Changement de revêtement

11) Travaux publics

- a) Comité des Travaux publics – Procès-verbaux (22/10/2018, 15/11/2018 et 21/01/2019); dépôt
 - a.1) Remorque épandeur d'abrasifs – Achat
- b) Équipement informatique – Achat
- c) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET)
 - c.1) Interventions dans l'emprise et travaux d'urgence

12) Aqueduc/égout

- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 1
 - a.1) Décompte progressif # 11 – Cautionnement d'entretien
- b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2)
 - b.1) M. J.-P. Senneville, 120 rue Martin – Remboursement
 - b.2) Bell – Autorisation de travaux
- c) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis) (retiré)
- d) Raccordement Drummondville (territoire de Saint-Cyrille)
 - d.1) Décompte progressif # 14 – Cautionnement d'entretien
- e) Centre de valorisation des eaux usées (CVE) – MRC des Sources
 - e.1) Entente intermunicipale – Autorisation

13) Service incendie & sécurité publique

- a) Pompier – Formation; rémunération

- b) Formation SIMDUT – Autorisation
- c) Système de communication – Achat
- d) Rapport des sorties – Janvier 2019

14) Loisirs et Commandites

- a) Aréna
 - a.1) Chauffage et ventilation – Programme de maintenance
- b) Bibliothèque
 - b.1) Collection locale – Contribution 2019
- c) Comité des Loisirs
 - c.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)
- d) Parc Guévremont – Réaménagement
 - d.1) Services professionnels – Mandat

15) Certificat de disponibilité

- a) Certificat de disponibilité des crédits C-03/19

16) Période de questions

17) Correspondance

18) Levée de l'assemblée

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

4394.02.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. CONSEIL

a) Rapport de la mairesse

- Poster comptes de taxes avec dépliant 150°
- 2 février – Lancement; église pleine
- Bourse remise ce soir (2018)
- Bulletin muni : procédure élite culturel
- Persévérance scolaire : semaine prochaine
- Subvention MEES : 351 619,55 \$/confirmé parc Guévremont; fin des travaux 31/10/2019
- La Boucle : 6000 cyclistes (15 juin 2019)

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Aucune)

5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

a) Procès-verbaux des 21 et 28 janvier 2019 – Adoption

4395.02.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 21 et 28 janvier 2019 tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

6. COMPTABILITÉ

a) **Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Janvier 2019**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/19 émis;

4396.02.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de janvier 2019, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats	Janvier 2019	118 222,40 \$
Déboursés directs	Janvier 2019	654 933,64 \$
Dépenses préautorisées	Janvier 2019	27 428,60 \$
Rémunération globale	Janvier 2019	136 331,97 \$
Remboursement des dépenses/Km	Janvier 2019	0,00 \$
Total :		936 916,61 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) **Aide aux familles – Couches de coton**

b.1) Remboursement (retiré)

b.2) Résol. # 4345.12.18 – Amendement

4397.02.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu de remplacer l'énoncé de la résolution # 4345.12.18 par le suivant :

- "- de verser, à titre de compensation financière dans le cadre de l'exercice financier 2019, aux familles ayant un enfant de moins de 12 mois résidant sur le territoire de la municipalité, cinquante 50% des frais encourus pour l'achat de couches lavables et réutilisables, et ce, pour une valeur minimale d'achat de 100 \$ et une valeur maximale d'achat de 500 \$ par enfant excluant les taxes et les frais de transport;
- que dans le cas des achats faits via Internet, la Municipalité ne remboursera les frais encourus selon les critères énoncés au premier paragraphe que si la pièce justificative indique séparément le coût initial du produit, les taxes et les frais de transports applicables. Aucun remboursement ne sera accordé sur le montant total de l'achat;

- qu'à titre de pièces justificatives, les familles devront présenter les factures d'achat originales, une preuve de résidence ainsi qu'un document indiquant la date de naissance de l'enfant;
- de présenter les factures dans un délai de 3 mois suivant l'achat."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Poêle à bois – Achat/remplacement

c.1) Remboursement (retiré)

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Gestion du personnel

a.1) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Cotisation 2019

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/19 émis;

4398.02.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'acquitter à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) les frais de cotisations et d'assurance frais juridiques pour 2019 pour le directeur général et la directrice générale adjointe, et ce, pour un coût total de 1 734,22 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Formation(s) – Autorisation (retiré)

c) Politique de harcèlement – Adoption (retiré)

d) Parc – Intersection St-Louis et Principale; désignation (retiré)

e) Transport Diligence – Protocole 2019; autorisation

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/19;

4399.02.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'accepter le protocole d'entente 2019 pour le Service de transport des personnes handicapées, tel que proposé par Transport Diligence inc., et ce, pour une contribution municipale de 11 756 \$;
- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Persévérance scolaire 2019 – Certificats-cadeaux; autorisation

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/19 émis;

4400.02.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'autoriser la coordonnatrice en loisir à acheter vingt-cinq (25) certificat-cadeaux d'une valeur de 25 \$ chacun chez Buropro Citation à Drummondville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) L. Audet – Développement résidentiel

g.1) Professionnels – Mandats (reporté)

g.2) Plan de lotissement – Approbation (reporté)

h) SCU – Soutien technique 2019

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/19 émis;

4401.02.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'autoriser les représentants de la Municipalité à recourir aux services de la firme "Services Conseil en Urbanisme", au besoin, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 5 novembre 2018 et au taux horaire de 90 \$ plus taxes, pour un montant estimé de 10 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

i) Chambre de commerce – Souper du maire; autorisation

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/19 émis;

4402.02.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription (74,73 \$ taxes incluses/personne) et les autres frais inhérents au dossier, pour mesdames Hélène Laroche et Claudia Kirouac, au Souper du maire 2019 organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond au Centrexpo Cogeco de Drummondville le 26 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 229-24 – Article 2.3.3.2; modification

a.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 21 janvier 2019;

Considérant que le projet de règlement # 229-24, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 2.3.3.2 du règlement administratif # 229, notamment en ce qui concerne les ventes-débarras, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 21 janvier 2019;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 1^{er} février 2019, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

4403.02.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 229-24, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 2.3.3.2 du règlement administratif # 229 notamment en ce qui concerne les ventes-débarras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Règl. # 230-192 – Zones publique Pa5 et agricole Ag5; délimitation

b.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 3 décembre 2018;

Considérant que le projet de Règlement # 230-192.1, lequel a pour objet de modifier la délimitation des zones publique Pa5 et agricole Ag5, telle que définie au plan de zonage (feuille 2) du règlement de zonage # 230, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 3 décembre 2018;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 1^{er} février 2019, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

Considérant le résultat de la procédure d'approbation référendaire faite sur le dossier (réf. p.-v. demande référendaire 04/02/2019);

4404.02.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 230-192.1, lequel a pour objet de modifier la délimitation des zones publique Pa5 et agricole Ag5, telle que définie au plan de zonage (feuille 2) du règlement de zonage # 230.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Règl. # 230-193 – Zone résidentielle Ra42; création

c.1) Projet # 2 (reporté)

d) Règl. # 411-3 – Article 6 b) – Modification

d.1) Projet et présentation (reporté)

d.2) Règl. # 411-3 – Avis de motion

(reporté)

e) Règl. # 415-2.3 – Article 6.7; modification

e.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 21 janvier 2019;

Considérant que le projet de Règlement # 415-2.3, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 6.7 relatif à la sobriété sur les lieux du travail, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 21 janvier 2019;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 1^{er} février 2019, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

4405.02.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 415-2.3, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 6.7 relatif à la sobriété sur les lieux du travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Règl. # 466 – Soupape de sûreté; égout

f.1) Projet et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet de Règlement # 466, lequel a pour objet d'abroger l'énoncé des articles 52, 52.1, 52.2 et 52.3 du règlement # 130, de préciser les règles applicables à l'installation d'une soupape de sûreté (clapet de non-retour) sur tout immeuble desservi par le Service d'égout municipal et de préciser les obligations supplémentaires faites aux résidences de la rue Saint-Joseph et d'une partie de la rue Martel concernant l'évacuation des eaux provenant des drains de fondation, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 466 est fait et copie remise aux membres du conseil.

f.2) Règl. # 466 – Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Sylvain Baron de l'adoption prochaine du Règlement # 466, lequel a pour objet d'abroger l'énoncé des articles 52, 52.1, 52.2 et 52.3 du règlement # 130, de préciser les règles applicables à l'installation d'une soupape de sûreté (clapet de non-retour) sur tout immeuble desservi par le Service d'égout municipal et de préciser les obligations supplémentaires faites aux résidences de la rue Saint-Joseph et d'une partie de la rue Martel concernant l'évacuation des eaux provenant des drains de fondation.

9. URBANISME – DOSSIERS

a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal (22/01/2019); Dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 22 janvier 2019 est fait.

b) Dérogations mineures (retiré)

c) D. Lefebvre, 3700 Principale – Amendement de zonage

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 04/01/19);

Considérant que la demande telle que présentée n'est pas conforme aux dispositions du règlement de zonage # 230 concernant le type d'habitation et la volumétrie des bâtiments;

4406.02.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- de ne pas donner suite au projet tel que proposé;
- d'informer le requérant que la Municipalité pourrait cependant envisager une modification au règlement de zonage, mais que des informations supplémentaires sont à fournir notamment en ce qui concerne :
 - la possibilité d'aménager des logements en demi-sous-sol;
 - la hauteur des bâtiments versus la possibilité d'avoir une construction à toit plat;
 - les mesures de mitigations associés au stationnement (haie, égouttement) versus les propriétés riveraines notamment celles de la rue Saint-Joseph;
 - les aménagements paysagers prévus;
 - les revêtements extérieurs envisagés pour les bâtiments;
 - l'intégration du bâtiment au secteur environnant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Permis de construction – Janvier 2019 et comparatifs 2018-2019

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de janvier 2019 et du comparatif avec l'année 2018 pour la même période est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

10. URBANISME - PIIA

a) Boucherie L.M. Dubé, 260 St-Louis – Changement de revêtement

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 03/01/19);

Considérant que le bâtiment est localisé dans l'aire patrimoniale du règlement # 321 sur les P.I.I.A.;

Considérant les dispositions de l'article 3.3.2 du règlement # 321 concernant la rénovation de bâtiments existants classés dans le groupe P.I.I.A. II;

Considérant que les travaux ont été commencés sans émission de permis;

4407.02.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- de ne pas donner suite à la demande telle que présentée;
- de recommander au demandeur de présenter un dossier complet en précisant :
 - le type et le modèle de fenêtre à guillotine ou à battant;
 - le type et le modèle de revêtement extérieur des murs;
 - l'aménagement envisagé pour la galerie sise en façade du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

11. TRAVAUX PUBLICS

a) Comité des Travaux publics – Procès-verbaux (22/10/2018, 15/11/2018 et 21/01/2019); dépôt

Dépôt des procès-verbaux du comité des Travaux publics en date des 22 octobre, 15 novembre 2018 et 21 janvier 2019 est fait.

a.1) Remorque épandeur d'abrasifs – Achat

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 22/10/2018, p. 5);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/19 émis;

4408.02.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de retenir la proposition de Camions Denis Lefebvre inc. pour l'achat d'une remorque usagée, épandeur d'abrasifs à trottoirs, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 9 janvier 2019 pour un coût de 3 161,81 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Équipement informatique – Achat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/19 émis;

4409.02.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu de retenir la proposition de la firme Performance Informatique pour l'achat, la préparation et l'installation d'un ordinateur (tour seulement) de marque Lenovo M715q, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 19 janvier 2019 et pour un montant estimé de 1 001,44 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET)

c.1) Interventions dans l'emprise et travaux d'urgence

Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2019, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et que des autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

4410.02.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu que :

- la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2019;
- la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- la Municipalité nomme monsieur François Larose, directeur des travaux publics, à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 1

a.1) Décompte progressif # 11 – Cautionnement d'entretien

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4371.01.19 concernant le paiement du décompte # 11 associé au dossier;

Considérant le cautionnement d'entretien déposé par l'entrepreneur;

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme CIMA+ en date du 6 décembre 2018;

4411.02.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'accepter le cautionnement d'entretien fourni par la firme R. Guilbeault Construction inc. en date du 7 décembre 2018, lequel couvre le montant du décompte progressif # 11 autorisé par la résolution municipale # 4371.01.19;
- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2)

b.1) M. J.-P. Senneville, 120 rue Martin – Remboursement

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 22/10/2018, p. 3);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/19 émis;

4412.02.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité des Travaux publics;
- d'autoriser le versement d'une somme de 761,26 \$ taxes incluses à monsieur Jean-Paul Senneville et madame Lise Autotte, propriétaires du 120 rue Martin, pour le remboursement des coûts supplémentaires encourus pour les travaux en lien avec le branchement des services d'égouts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.2) Bell – Autorisation de travaux

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4374.01.19 concernant le déplacement du réseau électrique par Hydro-Québec;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4375.01.19 concernant le remplacement de câble fait par Bell Canada;

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 22/10/2018, p. 3);

4413.02.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'autoriser la firme Télécon, sous-traitant de Bell Canada, pour le démantèlement et le remplacement de toron sur les rues Martin,

Nathalie et Guèvremont conformément aux plans déposés en date du 17 décembre 2018 et portant le numéro de projet HB2202.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis) (retiré)

d) Raccordement Drummondville (territoire de Saint-Cyrille)

d.1) Décompte progressif # 14 – Cautionnement d'entretien

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4380.01.19 concernant le paiement du décompte # 14 associé au dossier;

Considérant le cautionnement d'entretien déposé par l'entrepreneur;

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme Avizo en date du 18 décembre 2018;

4414.02.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- d'accepter le cautionnement d'entretien fourni par la firme R. Guilbeault Construction inc. en date du 7 décembre 2018, lequel couvre le montant du décompte progressif # 14 autorisé par la résolution municipale # 4380.01.19;
- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Centre de valorisation des eaux usées (CVE) – MRC des Sources

e.1) Entente intermunicipale – Autorisation

Considérant les discussions menées avec la MRC des Sources concernant la disposition des boues de fosses septiques résidentielles de leur territoire;

Considérant les discussions menées en séance préparatoire;

4415.02.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'accepter le projet d'entente intermunicipale tel que proposé;
- de poursuivre les démarches avec la MRC des Sources afin de conclure l'entente intermunicipale;

- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Pompier – Formation; rémunération

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 1650.03.12 concernant le remboursement de certains frais associés aux formations;

4416.02.19 Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu de modifier l'énoncé de l'alinéa 2 de la manière suivante :

" - Pour les formations de mise à niveau :

Suite à l'approbation du conseil autorisant la formation :

- d'acquitter les frais de formation pour la mise à niveau;
- de payer les heures de formation des pompiers présents sur une base horaire au taux du salaire minimum applicable."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Formation SIMDUT – Autorisation

Considérant l'énoncé de l'article 62,5 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST);

Considérant que tous les employeurs ont l'obligation de former et d'informer leurs travailleurs sur la mise à jour du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT);

Considérant que la formation est requise pour le personnel du Service incendie et des travaux publics;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/19 émis;

4417.02.19 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (28,74 \$ taxes incluses/personne) et, le cas échéant, les frais de déplacement inhérents au dossier pour dix-neuf (19) pompiers et sept (7) employés des travaux publics à la formation SIMDUT donnée par l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) en mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Système de communication – Achat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/19 émis;

4418.02.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de retenir la proposition de la firme Communication Plus pour l'achat, la préparation, la programmation et l'installation d'un système de communication de marque Motorola, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 24 janvier 2019 et pour un montant estimé de 18 803,01 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Rapport des sorties – Janvier 2019

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de janvier 2019 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

14. LOISIRS & COMMANDITES

a) Aréna

a.1) Chauffage et ventilation – Programme de maintenance

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/19 émis;

4419.02.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner la démarche faite par le directeur des travaux publics;
- d'accepter la proposition de la firme Pur Climat Contrôles pour un programme de maintenance sur les contrôles automatisés d'une durée d'un an, et ce, tel que proposé dans l'offre datée du 19 décembre 2018 et pour un montant de 3 725,19 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Bibliothèque

b.1) Collection locale – Contribution 2019

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/19 émis;

4420.02.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- de poursuivre la politique de développement de la collection locale de la bibliothèque pour l'année 2019;

- d'autoriser l'achat de livres par le comité de la Bibliothèque jusqu'à concurrence de 2 500 \$, et ce, à titre de contribution municipale dans le cadre de la politique d'acquisition de la collection locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Comité des Loisirs

c.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)

d) Parc Guévremont – Réaménagement

d.1) Services professionnels – Mandat

Considérant les dispositions du règlement # 465 concernant la gestion contractuelle et l'attribution de contrat de gré à gré;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/19 émis;

4421.02.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'accepter la proposition de la firme ESKair Aménagement pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement du parc Guévremont, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 14 novembre 2018, et pour un montant de 41 391,00 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

15. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

a) Certificat de disponibilité des crédits C-03/19

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER
Ce 4 février 2019

Lucie Roberge
Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Aucune)

17. CORRESPONDANCE

Le dépôt de la correspondance est fait.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 03.

Signé :

Mairesse

Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe